

dance avec le St. Siege & les Etats qui en dépendent ; & par ce Decret il est permis à tous les Sujets de ce Royaume de s'adresser à la Cour de Rome pour des affaires spirituelles , comme auparavant. Si l'on en croit à un bruit , la reconciliation du Roi avec le Prince Dom Emanuel de Portugal est aussi faite , S. A. R. doit même revenir en Portugal l'année prochaine , mais c'est de quoi il est bon d'attendre la confirmation.

La Flotte de *Fernambuc* fit voile du *Tage* le 10. du courant , consistant en neuf Bâtimens Marchands destinés pour *Fernambuc* , & six autres pour le *Cap Verd* , *Cachen* , *Rio de Janeiro* , *Paraibo* &c. Il est au contraire arrivé , sur la fin de ce mois à *Lisbonne* un Vaisseau de guerre Portugais , revenant de la Baye de *Tous les Saints* , & un autre de *Goa* , & l'on a reçu avis par un Exprés qu'un Bâtiment Marchand avoit aussi relâché à *Vigos* , revenant du *Brezil* richement chargé.

A R T I C L E I I I.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, & en SUISSE depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Comme la bonne harmonie est entièrement rétablie entre le St. Siege & la Cour de *Lisbonne* , le Marquis Don André de Mellos doit revenir en cette Ville avec le caractère d'Ambassadeur du Roi de Portugal , de compagnie avec le Cardinal de la Motte , qui y fera aussi désormais sa résidence ; mais on n'a pas encore déclaré le Sujet destiné à aller remplir la Nonciature vacante de ce Royaume-là.